e Linguiste

Inhoud - Sommaire

Eerst nog even dit	2
La CBTI invitée à la Chambre	4
De BKVT uitgenodigd bij de Kamer	5
Discours devant la commission parlementaire	6
Toespraak voor de parlementaire commissie	7
Voer voor de byte-lezer	9
Feest van de vrijwilligers - Fête des volontaires	14
Les interprètes afghans et les troupes coalisées	s 16
Bomenpraat	20
Prijs beste bachelorproef EHB	22
Relaciones Interculturales.	24
Aide-Mémoire	27
Lu pour vous dans le Linguiste 1963, 2-3	29
L'histoire des traducteurs jurés en Belgique	30
Samenstelling raad van bestuur	42
Impressum	43 - 48

EERST NOG EVEN DIT ...



geboren: "Kweekburger". Van die eiland is wel uniek, maar het heeft "kweekburger" bestaat maar een geen financiële waarde en het enkel exemplaar (eigenlijk moet ik interesseert niemand, het moet "bestond" schrijven want hij werd dus verdwijnen door uniformering door zogenaamde "culinaire van de taal. experts" snel opgegeten). Toch is dat misschien ook logisch ...

Belgique van 24 augustus echter toepassen? weten dat bijna de helft van de 7.000 bestaande talen in de En toch mogen wij ons niet wereld zullen verdwijnen vóór gewonnen geven, maar we 2100.

nieuw woord gecreëerd voor maar toe horen wij klanten immers ook

één enkel uniek ding en aan de andere kant verdwijnen er ongeveer 3.500 talen evenals de bijbehorende culturele rijkdom, ... Onze sector, die van de talen en de vertaling, wordt zich zonder enige twijfel sterk beïnvloed door de nieuwe waarden van onze tijd: geld en uniformering.

Een kweekburger is uniek, maar hij heeft een hoge financiële waarde en geniet de aandacht van de mensen omwille van zijn bijzonderheid, hij verdient dus een nieuw woord. Een dialect van een Deze zomer is een nieuw woord kleine stam op een Indonesisch

verdient deze laatste vreemde Moeten wij dan echt verbaasd zijn uitvinding een eigen woord om dat wij als vertalers en tolken ook haar te beschrijven. Gelet op de onder druk worden gezet door productiekosten van 300.000 euro sommige van onze klanten die willen dat we die twee heilige Op 24 augustus liet La Libre principes in ons dagelijkse werk

moeten veeleer blijven pleiten voor de hoge toegevoegde Aan de ene kant wordt er dus een waarde van onze expertise. Af en

Eerst nog even dit...

zeggen dat wij fantastisch werk "niet-kweekburger" (hopla, weer doen...

toont bovendien opnieuw dat wij gebruiken. als taalexperts geen enkele greep Zo is het ook altijd geweest met dan viif minuten na publicatie van niemand burger op internet was dit nieuwe gewoon aanpassen aan woord al in een hele reeks talen nieuwe trends. vertaald door journalisten en het werd door alle lezers en media aanvaard en gebruikt. Niemand heeft zich de vraag gesteld of deze vertalingen correct of zinvol waren. Niemand heeft eraan gedacht een taalexpert te raadplegen over deze kwestie. De belangrijkste opdracht bestond erin om enkele "culinaire experts" in de studio te krijgen om live te zeggen dat de kweekburger min of meer dezelfde smaak had als een

een nieuw woord uitgevonden!). En nu zijn de vertalers en tolken Dit verhaal van de kweekburger wel verplicht deze woorden te

hebben op onze "materie". Minder talen: ze evolueren continu en kan die evolutie het eerste artikel over de kweek- beheersen. ledereen moet zich

> Ludovic Pierard Voorzitter president@vertalers.be

Deze rubriek verschijnt om beurten in de verschillende landstalen.



DEADLINE VOOR DE VIERDE EDITIE VAN 2013

MAANDAG 25 NOVEMBER

DATE BUTOIR POUR LA **QUATRIEME EDITION 2013**

LUNDI 25 NOVEMBRE

Eerst nog even dit...

LA CBTI INVITEE A LA CHAMBRE

Le 03 juillet 2013, la CBTI était officiellement invitée par la Commission justice de la Chambre des Représentants à venir présenter aux parlementaires son point de vue sur le statut des traducteurs et interprètes jurés et les trois projets de loi en discussion à ce propos.

La CBTI a rédigé elle-même il y a plus de 10 ans le texte martyre à la base de ces trois projets de loi, et se bat depuis de très nombreuses années pour que soit enfin octroyé un statut digne de ce nom aux traducteurs et interprètes jurés.

Cette invitation fut tout autant une reconnaissance du travail titanesque abattu sans relâche par la CBTI en la matière, que de sa représentativité du secteur.

Le Conseil d'administration avait naturellement décidé de mandater pour représenter la CBTI Doris Grollmann et Ludovic Pierard, qui ont défendu les intérêts des traducteurs et interprètes jurés avec efficacité, verve et conviction.

Ce fut également l'occasion de saluer notre collègue Pascal De Cubber, qui assurait ce jour-là l'interprétation simultanée de la séance.



La CBTI invitée à la Chambre

DE BKVT UITGENODIGD BIJ DE KAMER

Op 03 juli 2013 was de BKVT officieel door de Commissie Justitie van de Kamer van Volksvertegenwoordigers uitgenodigd om aan de parlementsleden haar standpunt uiteen te zetten over het statuut van de beëdigd vertalers en tolken en de drie wetsontwerpen die hierover worden besproken.

De BKVT heeft tien jaren geleden de ruwe tekst geschreven die heeft gediend als basis voor deze drie wetsontwerpen, en voert ze al vele jaren een strijd opdat de beëdigd vertalers en tolken eindelijk een statuut die naam waardig zouden krijgen.

Deze uitnodiging was een erkenning van zowel het nooit aflatende titanenwerk dat de BKVT ter zake levert, als van de representativiteit van de sector.

Om de BKVT te vertegenwoordigen, had de Raad van Bestuur uiteraard beslist Doris Grollmann en Ludovic Pierard af te vaardigen. Zij hebben de belangen van de beëdigd vertalers en tolken op doeltreffende, enthousiaste en overtuigende wijze verdedigd.

Dit werd ook de gelegenheid om onze collega Pascal De Cubber te groeten, die op die dag voor de simultane vertolking zorgde.



De BKVT uitgenodigd bij de Kamer

DISCOURS PRONONCE PAR NOTRE PRESIDENT

DEVANT LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Mesdames. Messieurs.

Fondée en 1955, la Chambre belge des Traducteurs et Interprètes est l'unique association professionnelle représentant l'ensemble des traducteurs et interprètes de Belgique. Le dossier du statut des traducteurs et interprètes jurés nous occupe depuis plus de 37 ans. Vous avez reçu avec nos documents un tableau synoptique reprenant toutes les actions de la CBTI en la matière.

On pourrait croire que le statut des traducteurs et interprètes jurés ne représente qu'une question secondaire et finalement peu importante. Et pourtant, quoi de plus essentiel dans le cadre d'une procédure judiciaire que de garantir à chaque partie le droit de comprendre et de s'exprimer sans entrave ? À quoi peuvent nous servir les meilleures règles d'égalité des droits si une des parties ne saisit pas un traître mot de ce qui se dit ? Toutefois, l'assurance de disposer d'un interprète ou d'un traducteur n'offre pas encore la garantie d'un procès équitable. Car en effet, encore faut-il que ce traducteur ou cet interprète dispose des connaissances, des compétences et des qualités requises pour transmettre fidèlement les textes ou les propos tenus dans une autre langue.

Pour parvenir à une égalité réelle entre tous les citoyens, il est crucial d'offrir aux traducteurs et interprètes jurés un véritable statut digne de ce nom. La situation actuelle est tout simplement scandaleuse!

La Chambre belge des Traducteurs et Interprètes lance donc un appel fort à l'ensemble du monde politique pour qu'il porte à cette problématique toute l'attention qu'elle mérite, et pour qu'il ne se penche pas sur la question uniquement dans la perspective de répondre au délai imposé par l'Europe.

Discours devant la commission parlementaire

Permettez-moi maintenant de vous présenter Madame Doris Grollmann, qui a été mandatée par la CBTI pour vous exposer nos suggestions et recommandations. En effet, traductrice jurée auprès des tribunaux de Bruxelles et de Liège depuis 1979, membre du conseil d'administration de la Chambre belge des Traducteurs et Interprètes depuis 1990, présidente de cette même chambre de 1996 à 2005, membre du conseil d'administration de la section européenne de la Fédération Internationale des Traducteurs depuis 2011, co-fondatrice de l'association LinguaJuris, Mme Grollmann est en charge du dossier des traducteurs et interprètes jurés depuis plus de 20 ans. En cette qualité, elle a participé à tous les colloques, séminaires, réunions, groupes de travail et autres études menés sur la question dans le pays depuis plus de 20 ans.

Je peux vous garantir que personne en Belgique n'a autant d'expérience et de connaissances en la matière.

Je vous remercie pour votre attention.

TOESPRAAK VAN ONZE VOORZITTER VOOR DE PARLEMENTAIRE COMMISSIE

Dames en Heren,

De Belgische Kamer van Vertalers en Tolken, die in 1955 werd opgericht, is de enige beroepsvereniging die alle vertalers en tolken in België vertegenwoordigt. Al meer dan 37 jaar zijn we bezig met het statuut van de beëdigd vertalers en tolken. U hebt samen met onze documenten een synoptische tabel gekregen, waarin u alles kunt zien wat de Kamer sindsdien gedaan heeft omtrent deze materie.

Toespraak voor de parlementaire commissie

Le Linguiste

Voor een echte gelijkheid tussen alle burgers is het cruciaal om aan de beëdigd vertalers en tolken een echt statuut te bieden dat die naam waardig is. De huidige situatie is gewoon schandalig!

De Belgische Kamer van Vertalers en Tolken doet daarom een sterke oproep aan de politiek om aan deze problematiek alle aandacht te geven die ze verdient, en om zich niet enkel over de zaak te buigen om te voldoen aan de termijn die Europa heeft opgelegd.

Mag ik u nu mevrouw Doris Grollmann voorstellen, die door de *Belgische Kamer van Vertalers en Tolken* is gemandateerd om u onze suggesties en aanbevelingen uiteen te zetten. Zelf beëdigd vertaalster bij de rechtbanken van Brussel en Luik sinds 1979, lid van de raad van bestuur van de *Belgische Kamer van Vertalers en Tolken* sinds 1990, voorzitter geweest van de BKVT van 1996 tot 2005, lid van de raad van bestuur van de Europese sectie van de International Federation of Translators sinds 2011, mede-oprichtster van de vereniging Linguajuris, ze volgt het dossier van de beëdigd vertalers en tolken al meer dan 20 jaar. In die hoedanigheid heeft ze meegewerkt aan alle colloquia, seminaries, vergaderingen, werkgroepen en andere studies die de voorbije 20 jaar in dit land en in het buitenland zijn gehouden.

Ik kan u verzekeren dat niemand in België zoveel kennis en ervaring in huis heeft als zij.

Ik dank u voor uw aandacht.

Toespraak voor de parlementaire commissie

VOER VOOR DE BYTE-LEZER

In het vorige nummer schreef ik over de voordelen van elektronische boeken.

Om mezelf te citeren: "Overal ter wereld zijn mensen bezig met het digitaliseren van boeken. Het leuke daaraan is dat je zo van hetzelfde boek van Dickens verschillende drukken kunt vergelijken. Sommige van die drukken staan vol stempeltjes van een uitleenbibliotheek. Dat is wel grappig. Goed, de geur van een oud boek ontbreekt, en je voelt het papier niet, maar in veel van die gedigitaliseerde boeken zie je wel het oude papier, zeker als je ze in kleur bekijkt.

Het grote voordeel is dat die e-boeken vaak geheel gratis te verkrijgen zijn. De versies verschillen vooral aan het voorwoord en eventuele voetnoten die al dan niet nodig geacht worden. Het gaat hier dan uiteraard over boeken waarvan de auteurs al lang dood zijn. Een grote schatkamer voor deze e-boeken is *Project Gutenberg*, waar je klassiekers kunt vinden in wel 50 talen (www.gutenberg.org)." En ik heb u dan een bespreking daarvan beloofd.

Hier dan een uittreksel uit wat er vorige maand in het Project Gutenberg gepubliceerd is. Er is voor elk wat wils: geschiedkundigen, wetenschappers, muziekliefhebbers, filosofie, literatuur. In de lijst laat ik bewust de alom bekende klassiekers links liggen: hiervan zijn vooral de Engelse auteurs goed vertegenwoordigd (Dickens, Brontë, Eliot, Trollope) – met eigen werk of in biografieën.

Wat overblijft, is een lange lijst van werken, waarvan u zich het bestaan niet eens kunt voorstellen. De boeken worden vermeld onder de naam van de auteur en eventuele andere betrokken partijen bij de publicatie: de uitgever, de vertaler, de illustrator, de commentator.

Zo vinden we in de filosofie:

De Engelse vertaling van Kants *The Critique of Practical Reason, The Metaphysical Elements of Ethics, vertaald door, Thomas Kingsmill Abbott (1829-1913)*

Leather, From the Raw Material to the Finished Product, door K.J. Adcock

The Master of Game, The Oldest English Book on Hunting, uitgegeven door F. Baillie-Grohman.

Die Nutzpflanzen unserer Kolonien und ihre wirtschaftliche Bedeutung für das Mutterland van Diedrich Westermann en met illustraties van K. Bock

Hints on cheese-making for the dairyman, the factoryman, and the manufacturer door Thomas Day Curtis

Drake's Road Book of the Grand Junction Railway from Birmingham to Liverpool and Manchester door James Drake

The Ceramic Art, A Compendium of The History and Manufacture of Pottery and Porcelain door Jennie J. Young

Human Intercourse (English) (as Author) Hamerton, Philip Gilbert, 1834-1894

Erotika Biblion door Honoré Gabriel Riquetti Mirabeau in het Duits vertaald door Paul Hansmann

The Anatomy of the Human Peritoneum and Abdominal Cavity, Considered from the Standpoint of Development and Comparative Anatomy (English) (as Author), George. S. Huntington

Medieval Medicine (English) (as Author) Walsh, James J. (James Joseph), 1865-1942

A Conchological Manual (English) (as Author) Sowerby, George Brettingham, 1788-1854. Van zijn hand is er ook: Illustrated Index of British Shells Containing figures of all the recent species (English) (as Author)

Voer voor de byte-lezer

De Taalkundige

e Linguiste

The Perambulations of a Bee and a Butterfly, In which are delineated those smaller traits of character which escape the observation of larger spectators. (English) (as Author) Sandham, Elizabeth

Scientific American magazine Vol 2. No. 3 Oct 10 1846 The Advocate of Industry and Journal of Scientific, Mechanical and Other Improvements (English) (as Editor) Porter, Rufus, 1792-1884

In het **Fins** zijn er zeer veel werken te vinden en de toevoegingen van deze maand zijn:

Kotona, Kuvaelma Itä-Suomesta door Jacob Ahrenberg (1847-1914)

Kuninkaan tuomio, Näytelmä 3:ssa näytöksessä lauluineen, Otto Engelbrekt Jaatinen

Gösta Berlingin taru en Jerusalem I-II, I. Taalainmaassa. II. Pyhässä maassa, door Selma Lagerlöf (1858-1940)

En dan toch een klassieker, in de Finse vertaling van Julius _Krohn (1835-1888): *Ivanhoe , Sir Walter Scott (1771-1832)*

Twee werken in het **Deens**: *Isblink*, *Digte fra den grønlandske Polarregion van Mylius-Erichsen*, *Ludvig en Guds Fred van Peter Nansen*.

Voor wie geïnteresseerd is in **Hongaarse** werken, is er *Csongrád-megyei gyüjtés (Népköltési gyüjtemény 2. kötet)* door László Arany (1844-1898)

Ook voor **Latinisten** is er gezorgd met de *Confessiones van Saint Augustine*, *Bishop of Hippo*, (354-430)

Denkt u dat **Nederlands** te onbetekenend is? Ook in onze taal zijn er een aantal werken:

Lotgevallen van een jeugdigen natuuronderzoeker, door Lucien Biart (1829-1897) in een vertaling van A. Nuyens

Anno 2070, Een blik in de toekomst, door Dr. Dioscorides.

Een Vluchtige Blik op het oude en hedendaagsche Vianen, door W. J. Van Harn

En zelfs boeken **om Nederlands te leren**: *An Irishman's Difficulties with the Dutch Language door N.A. Cuey-na-Gael.*

En wie zou de volgende werken willen lezen?_lemand heeft er veel tijd in gestoken om ze te digitaliseren en meent dus dat ze belangrijk zijn:

Procès-verbaux de l'Assemblée générale de la section des Postes - 4 Décembre 1790 - 5 Septembre 1792 door Fritz Braesch.

Lord Lyons: A Record of British Diplomacy, Volume 1 of 2, bijeengeschreven door Thomas Wodehouse Legh Newton

How Marcus Whitman Saved Oregon A True Romance of Patriotic Heroism Christian Devotion and Final Martyrdom van de hand van Oliver W. Nixon

Histoire du Consulat et de l'Empire, Vol. (8 en 9/20) faisant suite à l'Histoire de la Révolution Française door Adolphe Thiers (1797-1877)

Aan proselytisme wordt er ook gedaan: The Lost Faith, And Difficulties of the Bible, as Tested by the Laws of Evidence, door T.S. Childs.

Dan zijn er nog curiosa als: Old Mole, Being the Surprising Adventures in England of Herbert Jocelyn Beenham, M.A., Sometime Sixth-Form Master at Thrigsby Grammar School in the County of Lancaster door Gilbert Cannan (1884-1955)

Die acht Gesichter am Biwasee, Japanische Liebesgeschichten, door Max Dauthendey (1867-1918)

Cakes & Ale, A Dissertation on Banquets Interspersed with Various Recipes, More or Less Original, and anecdotes, mainly veracious, door Edward Spencer

Deze klassieker wil ik u toch niet onthouden: **Don Quijote** van Miguel de Cervantes Saavedra, (1547-1616)

Originele wetenschappelijke tractaten:

Recherches sur les substances radioactives door Marie Curie (1867-1934)

The Economic Consequences of the Peace van _John Maynard Keynes (1883-1946)

The American Language: A Preliminary Inquiry into the Development of English in the United States door Henry Louis Mencken (1880-1956)

Shakespeare as a Dramatic Artist: A Popular Illustration of the Principles of Scientific Criticism door Richard Green Moulton (1849-1924)

Ook werken van meerdere auteurs: *Notes and Queries, Number 137, June 12, 1852*

A Medium of Inter-communication for Literary Men, Artists, Antiquaries, Genealogists, etc

Voor **muziekliefhebbers**: *Música y Músicos Portorriqueños* door Fernando Callejo Ferrer, of *het Leven van Mozart*, becommentarieerd door George Grove.

De details die ze niet vertellen in de **geschiedenis**les: *Legends of the Bastille en Princes and Poisoners, Studies of the Court of Louis XIV* door Frantz Funck-Brentano

La Vie Universitaire dans l'Ancienne Espagne door Gustave Reynier,

Invasions des Sarrazins en France, et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse,

pendant les 8e, 9e et 10e siècles de notre ère door Joseph Toussaint Reinaud

Er zijn ook spannende avonturenverhalen, zoals Among Malay Pirates: a Tale of Adventure and Peril of The Boy Knight, A Tale of the Crusades, of ook The Young Carthaginian: A Story of The Times of Hannibal verzonnen door George Alfred Henty (1832-1902)

Reisverslagen zijn van alle tijden:

Intimate China, The Chinese as I Have Seen Them, geobserveerd door Mrs. Archibald Little

En Susanna Moodie (1803-1885) is een van die wonderbaarlijke vrouwen die haar beschermende omgeving verlaat in *Roughing It in the Bush.*

En het ultieme mysterie is: క్రత్తుల వంతెన , waarvan de taal zelfs niet gespecificeerd wordt, door Mahidhara Ramamohan Rao (1909-2000).

Agnès Feltkamp Agnes.feltkamp@vertalers.be

FEEST VAN DE VRIJWILLIGERS VAN DE BKVT

FËTE DES VOLONTAIRES DE LA CBTI



Feest van de vrijwilligers—Fête des volontaires

De Taalkundige

Le Linguiste

Op zaterdag 31 augustus 2013 vond het inmiddels traditionele feest dat de raad van bestuur aanbiedt aan de vrijwillgers, plaats in de prachtige tuin van Agnès Feltkamp.

Voor onze kersverse voorzitter was dit een uitstekende gelegenheid om alle aanwezige vrijwilligers van harte te bedanken voor hun inzet in het afgelopen werkjaar.

Een speciaal woord van dank ging natuurlijk uit naar Agnès Feltkamp, als gewezen voorzitster én als gastvrouw van dienst.



Op zaterdag 31 augustus 2013 vond het inmiddels traditionele feest dat de raad van bestuur aanbiedt aan de vrijwillgers, plaats in de prachtige tuin van Agnès Feltkamp.

Voor onze kersverse voorzitter was dit een uitstekende gelegenheid om alle aanwezige vrijwilligers van harte te bedanken voor hun inzet in het afgelopen werkjaar.

Een speciaal woord van dank ging natuurlijk uit naar Agnès Feltkamp, als gewezen voorzitster én als gastvrouw van dienst.

Feest van de vrijwilligers—Fête des volontaires

LES INTERPRETES AFGHANS ET LES TROUPES COALISEES

L'AVENTURE AMBIGUË...

«Les interprètes afghans qui ont secondé les troupes coalisées en Afghanistan sont menacés de mort (...) La menace est réelle, des interprètes qui ont servi pour l'armée française ont été tués, des enfants d'interprètes reçoivent des menaces de mort d'Al'-Qaïda (...) Le général A. Van Daele nous confirmait à l'époque [ndlr 2008] qu'une douzaine d'interprètes travaillaient régulièrement pour les forces belges, au quartier général ou sur l'aéroport de Kabul (...) Dès lors, la CBTI insiste pour que la Belgique prenne ses responsabilités. Notre pays, qui prévoit de retirer ses troupes d'ici la fin de l'année, ne peut laisser ses employés à leur sort. Ceux-ci et leurs familles doivent recevoir le statut de réfugiés et revenir avec nos troupes.» (réf. Communiqué de la CBTI, 31 mai 2013).

Des missiles pour... l'assistance et la sécurité

Depuis le 10 février 2013, c'est l'Américain Joseph Dunford, Général d'armée, qui est le 15^{ème} commandant de la Force Internationale d'Assistance et de sécurité (FIAS), composante militaire de la Coalition opérant officiellement en République Islamique d'Afghanistan depuis le 20 décembre 2001 et dont le Quartier général (QG) est basé à Kaboul. En réalité, avant que la résolution onusienne n°1386 n'officialise l'opération placée sous l'égide de l'OTAN, en lui dotant d'une légitimité internationale, et donc d'une caution légale sur le plan du droit international, ce fut plutôt le 7 octobre, soit quelques semaines auparavant, que l'opération fut lancée sous commandement américain, avec pour label «Enduring freedom». Et pour cause, non seulement la virulente et sanglante offensive talibane était en passe de phagocyter l'ensemble du territoire afghan, mais aussi et surtout le territoire devenait une immense base-arrière pour Al-Qaïda! L'organisation étiquetée de terroriste avait, quelques semaines plus tôt, provoqué sur le territoire américain une ambiance apocalyptique digne des thrillers hollywoo-

Les interprètes afghans

De Taalkundige

٠.

diens: les deux tours jumelles s'effondrent bousculées de manière terrifiante par des avions kamikazes. Le titre en synthé qu'affiche CNN au bas du petit écran est révélateur du drame: «America under attack!». Les invectives du président américain d'alors, debout sur les décombres de ce qui s'appelait encore World Trade Center, rebaptisé «Ground-zero», présageait d'une réplique de taille.

Ils sont nombreux ces pays qui constituent la coalition, membres de l'OTAN – dont la Belgique – et non membres. En nombre relativement réduit au départ, les éléments combattants sont portés 50.700 en 2008, puis à 131.983 en février 2011. La mission globale est restée inchangée: il s'agit notamment de la «conduite des opérations militaires dans la zone d'opérations pour aider le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan (GIRoA) dans l'établissement et le maintien d'un environnement sûr et sécurisé avec un engagement total des forces de sécurité nationales afghanes, en vue d'étendre l'autorité et l'influence du gouvernement, de manière à faciliter la reconstruction de l'Afghanistan et de permettre au GIRoA d'exercer sa souveraineté dans tout le pays». En clair, la FIAS a pour objectifs avoués et mutuellement inclusifs: (a) Protection du peuple afghan ; (b) Renforcement des capacités des forces de sécurité afghanes afin qu'elles puissent assumer la sécurité de leur propre pays ; (c) Contre -offensive à l'effet d'annihiler l'insurrection talibane ; (d) Consolidation des pouvoirs du gouvernement afghan en vue d'une gouvernance effective du pays axée sur le développement économique.

Seulement, dans un pays linguistiquement varié et n'ayant ni l'anglais ni toute autre langue de grande communication comme langue officielle, le recours aux interprètes locaux, professionnels ou non, constitue évidemment une arme tout autant indispensable que les données satellitaires...

Entre les montagnes afghanes, une mini tour de Babel

La Constitution afghane de 1931 confère un statut officiel à deux langues, toutes deux appartenant à la famille des langues indoeuropéennes: le persan afghan encore appelé «dari» (devant servir comme passerelle entre différentes communautés de tradition persane) et le pachtoun (langue de l'ethnie majoritaire, parlé dans le sudest et le centre-est du pays). Il est à noter que ces deux langues ont chacune des variantes, suivant les régions. Le turc aurait mérité tout autant ce statut officiel, mais l'Afghanistan n'est pas la Belgique, pays

Les interprètes afghans

Au-delà de ce bilinguisme institutionnel imposé ou tacitement reconnu, il existe pas moins de 32 langues et dialectes en Afghanistan. Une mini tour de Babel. D'ailleurs, la même constitution reconnait l'existence ainsi que l'usage des autres langues ou dialectes tout en stipulant la préservation de cette diversité linguistico-culturelle. Ainsi, dans un contexte multilingue et culturel spécifique à l'Afghanistan, le débarquement de la FIAS induisait nécessairement le recrutement de ceux à qui ont recu le sobriquet de «médiateur culturel», à savoir les traducteurs et interprètes. Et pour le cas d'espèce, l'idéal voudrait que ces recrues soient des personnes qui ont non seulement une parfaite maîtrise des langues locales et une bonne connaissance de la langue de l'employeur, mais aussi une imprégnation optimale des cultures, des us et coutumes des communautés locales (si elles n'en sont d'ailleurs pas originaires). Voilà comment des interprètes - ou ceux qui ont servi d'interprètes - d'origine afghane se sont retrouvés aux cotés des troupes coalisées.

Fuir un «environnement sûr et sécurisé»: une antinomie...

A priori, on peut penser que ces vaillants interprètes avaient à cœur d'apporter leur contribution — dans le domaine qui est le leur (traduction/interprétation) — à «l'établissement et le maintien d'un environnement sûr et sécurisé (...) de manière à faciliter la reconstruction de [leur pays] l'Afghanistan et de permettre au GIROA d'exercer sa souveraineté dans tout le pays»... Mais alors, pourquoi veulent-ils quitter leur pays, «un environnement sûr et sécurisé», en rentrant dans les bagages de leurs employeurs? Question rhétorique...

Le communiqué de la CBTI est clair:

«Les interprètes afghans (...) sont menacés de mort, ainsi que leurs familles. La menace est réelle, des interprètes qui ont servi pour l'armée française ont été tués, des enfants d'interprètes reçoivent des menaces de mort d'Al'Qaïda». Traduction: l'Afghanistan, que le gros des troupes coalisées veut déserter d'ici la fin d'année 2013, ne constitue pas encore un «environnement sûr et sécurisé», même si les talibans ont quelque peu battu en retraite et que l'on parle désormais du phénomène Ben Laden au passé. Du coup, c'est le branle-bas chez ces interprètes qui redoutent les représailles des talibans après le retrait de la coalition internationale, épilogue d'une aventure ambiguë.

Les interprètes afghans

Il faut sauver le soldat... interprète afghan!

La «frilosité migratoire» s'est emparée des employeurs: moins d'une centaine d'interprètes afghans sur les quelque 800 employés par l'armée française ont été accueillis en Hexagone; le Royaume-Uni, après examen des dossiers des 600 interprètes afghans ayant servi l'armée britannique, se propose de commencer par octroyer des visas de 5 ans «à ceux qui ont passé au moins un an dans la province afghane du Helmand, en première ligne». Les USA qui constituent le plus grand employeur, avec près de 6000 interprètes, ont mis en place un système de visas sélectif opérationnel jusqu'en 2015.

Pour la Chambre Belge des Traducteurs et Interprètes (CBTI), il faut *sauver* TOUS les interprètes afghans ayant servi la FIAS, comme il est de règle dans toutes les armées du monde de sauver tout soldat en difficulté. Ah oui! L'interprète afghan se trouve être, fatalement, soldat lui aussi! Le communiqué de la CBTI en appelle explicite au sens de responsabilité du Royaume:

«Les ministres belges de la défense et des affaires étrangères, ainsi que la secrétaire d'État aux réfugiés et à la migration envisagent une analyse « au cas par cas ». La CBTI considère que la protection de réfugié doit être accordée à tous les interprètes ayant été menacés ou qui risquent de l'être, quelle que soit la durée de leur service pour les troupes belges, qu'ils aient servi en caserne ou en opérations extérieures. Car les Talibans ne s'embarrasseront pas de ces considérations et la frilosité migratoire ne pourrait justifier l'assassinat d'interprètes, de leurs femmes, de leurs enfants, coupables du seul crime d'avoir servi la Belgique».

Au-delà de la logique, il s'agit tout simplement d'exercer un devoir de conscience à l'égard de ces personnes qui ont choisi de «seconder» des troupes étrangères, et donc de trahir l'ennemi, pour ainsi dire. S'enfuir du bourbier afghan en laissant à leur sort ces interprètes, c'est tout bonnement montrer qu'ils ont été utilisés comme du papier de toilette... De ce fait, la CBTI est dans son rôle: le devoir de veille. Et ce n'est pas du syndicalisme. Assurément pas!

Cyrille Ndjitat Tatchou

Cyrine Najitat Tatchou

BOMENPRAAT

Om de tien jaar heeft in Nederland de Floriade plaats: dit is een soort wereldtentoonstelling van alles wat te maken heeft met tuinen en tuinarchitectuur. Iets dat elke tuinliefhebber eens in zijn leven gezien wil hebben. In 2012 had deze plaats in Venlo, bij de Duitse Grens. Aanvankelijk waren we flink onder de indruk van het feit dat alle informatie in drie talen was vertaald – tot we dit tegenkwamen:



Bomenpraat

e Linguiste

Voor ons, ingewijden, is het duidelijk wat hier is gebeurd: het budget voor deze vertaling werd bepaald door iemand die meent dat vertalen gewoon even overtypen in de andere taal is. Wij denken uiteraard meteen dat de vertaling werd uitbesteed aan een vertaler die voor zeer lage tarieven werkt en voor wie het opzoeken van dergelijke terminologie tijdverlies is. Stel zelfs dat de vertaler het (volgens een aantal vertaalbedrijven) royale tarief van 8 cent per woord kreeg, dan zou de vertaling van dit stukje tekst 2,16 euro hebben opgeleverd.

Zelf ben ik geen leek in de plantenwereld, en ik heb eens nagekeken hoeveel tijd het opzoeken van deze termen vergde.

Penwortel, pomologie, cultivar waren snel gevonden (alles bij elkaar 10 minuten) en het was ook snel duidelijk of de vertaling wel geloofwaardig was.

Het zoekwerk voor *dipwas* vergde wel 15 minuten (voor DE en EN) en voor *drift*: 30 minuten. Deze termen waren wat moeilijker te vinden, maar je wil vooral ook even verder zoeken of de gevonden term echt wel gebruikt wordt. Zo leek op het eerste gezicht *dip wax* een juiste Engelse term, maar na even verder zoeken bleek dat er eigenlijk *grafting wax* gebruikt wordt.

Het zoekwerk naar zetling en opkuilen heb ik na een halfuur opgegeven: dit werd me te lang voor iets dat ik niet eens gebruik: ik vertaal immers niet in het Engels en het Duits. Overigens betwijfel ik of er voor deze vertaling zelfs wel moedertaalsprekers aan te pas zijn gekomen.

Voor 2,16 euro (of zelfs het dubbele daarvan) zou ik ook niet bereid geweest zijn om meer dan 10 minuten te zoeken. Tenzij het hele volume van de vertaling voor de hele Floriade door veelvuldige exacte herhalingen kon opwegen tegen de tijd die geïnvesteerd moest worden in het zoekwerk naar de juiste terminologie op dit ene plaatje.

Agnès Feltkamp Agnes.feltkamp@vertalers.be

PRIJS VOOR DE

BESTE BACHELORPROEF

BIJ ERASMUS HOGESCHOOL

Op 28 juni jongstleden mocht de BKVT bij de Erasmushogeschool, die intussen volledig in de VUB is geïntegreerd, de prijs voor de beste bachelorscriptie uitreiken. Onze voorzitter, Ludovic Pierard, overhandigde er de prijs en hield een toespraak die door het publiek erg werd geapprecieerd. De jury bestond uit Agnès Feltkamp en Dries De Backere.

Dit is nu al het tweede jaar dat de Belgische Kamer van Vertalers en Tolken de eer heeft om deze prijs van de beste bachelorproef te mogen uitreiken. Deze taak vervullen we met veel genoegen: het geeft ons een kleine blik op wat er in de academische wereld aan het groeien is. Het herinnert ons aan een tijd – een gelukkige tijd – dat we zelf nog vol verwondering de nieuwe kennis opnamen die ons door onze docenten werden geboden.

Voor het ego van de juryleden, die al een aardig aantal praktijkjaren achter de rug hebben, is deze oefening zeker niet onplezierig. Het doet ons beseffen dat we toch sinds onze eigen eerste stappen een flinke ervaring hebben opgebouwd en meer kennis hebben vergaard. Het zou maar erg zijn als dat niet het geval was. Als je niet geïnteresseerd bent in levenslang leren, moet je geen vertaler worden.

Je bent nooit te oud om te leren – het is een cliché, maar je kunt die ook omdraaien: als je niets meer te leren hebt, ben je oud – te oud. Want de jury heeft ook stellig nog geleerd uit deze proefschriften, en ook daarom was deze oefening interessant. En ik zal weer zeggen: het zou erg zijn als het niet het geval was, want wat is het nut van een proefschrift als deze geen nieuwe informatie of nieuwe inzichten brengt?

De drie genomineerde proefschriften voor de prijs behandelden zeer interessante thema's en het was voor de jury duidelijk dat de auteurs hun werk zeer ernstig hadden genomen. We zijn ervan overtuigd dat deze jonge mensen veel geleerd hebben tijdens hun onderzoek. Ze

Beste bachelorproef

zijn door hun eigen docenten uitgekozen als de drie beste van het jaar.

Voor de selectie van het winnende werk is de jury bij dezelfde drie beoordelingscriteria gebleven als vorig jaar, in volgorde van gewicht: de relevantie voor het werkveld, de wetenschappelijke deugdelijkheid, de talige kwaliteit. De jury vond de drie studies alle drie relevant voor het werkveld: metaforen, stijlfiguren en stereotypen zijn culturele aspecten waarvan elke vertaler of tolk zich bewust moet zijn – en die hij bovendien moet kunnen vertalen. De verschillen lagen vooral in de wetenschappelijke aanpak, het gebruik van de referentiewerken, en in de communicatievaardigheid. het taalgebruik.

We zullen beginnen met de "Metaforen in de verkiezingsrace in Amerika. Een analyse van het Democratisch en Republikeins discours" van Roxane Niesing. Dit is een zeer interessant onderwerp, dat in de verkiezingsperiode uitgebreid werd besproken - ook in blogs, en de referentielijst was er stellig indrukwekkender door geweest. De tellingen en de waargenomen verschillen zijn zeer interessant. De statistische verwerking was de jury echter niet helemaal duidelijk. De jury verwacht nu een voortzetting van deze analyse, met name het verband tussen de metaforen en de vertegenwoordigde partijen, en zo mogelijk zelfs met het verkiezingsresultaat, waarover trouwens al veel inkt gevloeid isWat we ook wel interessant zouden vinden en nog niet gezien hebben, is een vergelijkende metaforenstudie tussen bv. de Franstalige en Nederlandstalige liberalen, de Franstalige en Nederlandstalige socialisten, groenen, christen-democraten, enz., -taaloverschrijdende vergelijkingen tussen groepen van mensen waarvan aangenomen wordt dat ze "dezelfde taal" spreken.

Nog zo'n interessante studie is de "Stijlfiguren en beeldspraak in Engelstalige en Nederlandstalige Disneyliedjes: verschillen en overeenkomsten" van Joni De Galan. Vertaling van gedichten en liedjes is een mysterie dat elke vertaler blijft boeien. Ook over dit onderwerp is veel geschreven en voor verdere studie is hier zeker nog land te verkennen. De precieze toewijzing van de stijlfiguren is de jury ook niet altijd even duidelijk, dus daar is nog werk aan. Door de vergelijking van teksten in verschillende talen is de relevantie voor de vertaalwereld zeer duidelijk. Interessant voor verder onderzoek is de vraag welke beperkingen er zijn op het aantal schema's en tropen in een vertaling. Wellicht zou het ook interessant zijn om te zien of de vertalingen allemaal van verschillende vertalers zijn, of dat een aantal namen terugkomen.

En al even boeiend was de studie "Relaciones Interculturales. Estereotipos Regionales en España" door Thalia De Bella. Deze bachelorproef slaagt in zijn opzet om de wederzijdse regionale hetero- en autostereotypen uit verschillende studies in een overzicht plaatsen en vervolgens iets te zeggen over de coïncidentie van de stereotypen. De auteur maakt een analyse die wetenschappelijk en statistisch goed onderbouwd lijkt. De bachelorproef is duidelijk afgebakend, eenvoudig en zorgvuldig in zijn opzet én zijn opbouw, helder in zijn formuleringen. Uit de bestudeerde gegevens formuleert de auteur conclusies, die dan misschien niet leiden tot onverwachte nieuwe inzichten, maar op zijn minst evident lijkende vermoedens bevestigen. De studente is dan nog zo moedig om haar thesis te schrijven in de vreemde taal, wat een uitdaging was voor de jury, doch in een wereld van vertalers geen hindernis mag zijn.

Het zal u inmiddels al even duidelijk zijn als het was voor de jury: de winnaar van de prijs van het beste proefschrift is dit jaar "Relaciones Interculturales. Estereotipos Regionales en España" door Thalia De Bella.

RELACIONES INTERCULTURALES.

ESTEREOTIPOS REGIONALES EN ESPAÑA

Se han efectuado ya varios estudios sobre los estereotipos regionales en España, en los cuales se investiga cómo una región en particular describe a las otras. La verdad es que hay muy pocos estudios que incorporan el punto de vista de todas las regiones, en cuanto a la estereotipia de cada región española, como hace el de Sangrador (1981). En la mayoría de los casos se presta más bien atención a la percepción que tiene una región de las demás. Además, ¿quién no ha hablado o no ha escuchado hablar sobre "los españoles"? La gente se ha hecho una imagen de cómo son "los españoles", pero ¿qué hacer con el hecho de que "los españoles" son, en efecto, o andaluces, o castellanos, o catalanes, o gallegos, o vascos? Entonces, ¿quiénes somos los no-españoles para generalizar? Otra cosa notable es que existe una comunidad española muy unida en mi ciudad, Vilvoorde, ya que la gran mayoría de estos españoles tiene sus raíces en Peñarroya

Relaciones interculturales

De Taalkundige

Linguiste

Pueblonuevo, un pueblo en Córdoba, Andalucía. Después de la Segunda Guerra Mundial se instalaron en esta ciudad belga y, dado que pertenezco a esta comunidad por parte de mi abuela que nació en este pueblo, siempre he vivido cerca de sus costumbres. Pero es evidente que el modo de ser de un pueblo no puede considerarse una representación de un país entero. Por eso me pareció interesante escribir mi tesis "Relaciones Interculturales. Estereotipos Regionales en España" sobre los estereotipos existentes en las regiones españolas de Andalucía, Castilla, Cataluña, Galicia, y el País Vasco.

Analizando el estudio de Sangrador (1981), que no sólo nos ofrece un panorama completo de los estereotipos que atribuyen los habitantes de cada región a los de las demás regiones, sino también de los autoestereotipos de cada región, se nota cierta concordancia al estereotipar un determinado grupo. Esto significa que la imagen que tienen los españoles de una región es más o menos la misma, aunque cuando aparece una imagen negativa en la estereotipia de un grupo, el grupo en cuestión no se percibe así. También se nota que se percibe a los castellanos, andaluces, y gallegos como grupos más similares al grupo de los españoles.

Estos tres grupos perciben a los catalanes y vascos más o menos de la misma manera, mientras que ellos mismos están convencidos de que no se parecen, aunque son los dos grupos que menos similitudes muestran con el grupo de los españoles. La percepción de los andaluces y de los catalanes resulta la más homogénea y la de los españoles y de los vascos la menos homogénea. Notable también es que la imagen que se tiene de los castellanos, catalanes y vascos es la menos positiva, contrario a la imagen de los andaluces y gallegos. que es la más positiva, mientras que la autoimagen de los castellanos. catalanes y vascos es muy favorable y que perciben a los otros grupos de manera menos favorable. Los heteroestereotipos son más bien desfavorables. Se notan más estereotipos favorables en la estereotipia de los gallegos y vascos que en la de los otros grupos. Comparando, además, los heteroestereotipos autoestereotipos, se nota una mayor coincidencia en la estereotipia de los gallegos y una menor coincidencia en la estereotipia de los andaluces, por una parte, y los catalanes, por otra. El grupo que resulta el más preferido es el de los gallegos y el menos preferido el de los catalanes, aunque cada grupo muestra una preferencia mayor hacia la propia región.

Se concluye, pues, que el estudio de Sangrador (1981) es un estudio muy elaborado, ofreciendo datos sobre todos los grupos, tanto sobre sus heteroestereotipos como sus autoestereotipos. Se concluye, además, que los sujetos andaluces y madrileños en los estudios de Rodríguez y Moya (1998) y Chacón (1986) perciben a cada grupo de manera muy parecida, a excepción de los grupos de los madrileños y los castellanos, que obtuvieron un grado de coincidencia bastante baja. De este resultado se concluye que sería una generalización decirle castellano a un madrileño. El grupo de los vascos es el grupo con la mayor coincidencia, seguido de los españoles, los catalanes junto a los gallegos, los andaluces y, finalmente, con la menor coincidencia, los castellanos, que no pueden compararse con los madrileños. Finalmente, se concluye que siempre existe menos coincidencia comparando los autoestereotipos SUS heteroestereotipos que comparando heteroestereotipos heteroestereotipos. Esto se debe al hecho de que un determinado grupo tiene tendencia a embellecer su autoimagen, mostrándose de manera más positiva comparado con la percepción de otros.

Thalia De Bella

Relaciones interculturales

Chacón, F. (1986) "Estereotipos regionales de los madrileños". En *Papeles del Psicólogo*. Madrid: Consejo General de Colegios Oficiales de Psicólogos.

De Bella, T. (2013) Relaciones Interculturales. Estereotipos Regionales en España. (Tesis, Erasmushogeschool Brussel, Bruselas).

Rodríguez, M., Moya, M. C. (1998) "España vista desde Andalucía. Estereotipos e identidad". En *Psicología Política*. Valencia: Editorial Promolibro.

Sangrador, J. L. (1981) Estereotipos de las Nacionalidades y las Regiones de España. Madrid: Centro de Investigaciones Sociológicas.

AIDE-MEMOIRE

Pêle-mêle et en français...

N'avoir de cesse: *N'avoir (point) de cesse que :* ne pas s'arrêter avant que. *Il n'aura pas de cesse qu'il n'obtienne, qu'il n'ait obtenu ce qu'il veut.*

Source: Le Petit Robert 2014, version en ligne.

(La forme « N'avoir de cesse que de » est incorrecte ; elle n'est d'ailleurs renseignée dans aucun des ouvrages de référence consultés).

La citation que propose le Petit Robert sous l'entrée « cesse » est trop belle pour ne pas être relevée : « Après avoir souffert, il faut souffrir encore ; il faut aimer sans cesse, après avoir aimé » (Musset).

À l'intention / à l'attention de : En tête d'une lettre ou d'une note de service, la mention à l'attention de suivie du nom du destinataire souligne que l'on soumet l'envoi à son attention : À l'attention de monsieur le préfet (Ac.). — La locution à l'intention de (quelqu'un) signifie « pour lui » : Je dis cela à votre intention (Id.). — Organiser une fête à l'intention de quelqu'un, pour lui, en son honneur (Petit Robert).

Source : *Le français correct, Guide pratique des difficultés*, 6e édition revue par Michèle Lenoble-Pinson, éd. De Boeck-Duculot, p. 68.

Se vouloir : Vouloir être, prétendre être. — *Une analyse qui s'est voulue objective. Il se veut rassurant.*

Source: Le Petit Robert 2014, version en ligne.

(La forme « se vouloir être » est incorrecte : elle est très critiquée et aucun ouvrage de référence ne semble la mentionner).

Connaissez-vous le terme viduité ? — Viduité (du latin vidua, « veuve ») signifie « veuvage, état d'une personne veuve non remariée » : Demeurer en viduité (Ac.). — Abusivement, viduité est parfois rattaché à la famille de vide : Ils sont bruissants à la manière des grosses caisses dont ils se servent ; leur sonorité vient de leur viduité (Flaubert, dans le Grand Robert). — Nous passions des jours sans échanger une parole ; l'affreuse viduité des heures ne le décourageait pas (C. Lemonnier).

Source: Le français correct, p. 145.

Prester est un barbarisme ; *Le français correct* (p. 120) recommande de remplacer ce flandricisme récent par *exercer*, *accomplir*, *fournir*.

Pascale Pilawski

Photo de la bibliothèque de la CBTIP, publiée dans le Linguiste en 1963



La bibliothèque de la CBTIP en 1963

De Taalkundige

UIT DE TAALKUNDIGE 1963 nr. 2 - 3

LU DANS LE LINGUISTE 1963, n° 2 - 3

Voor een keer brengen we u geen letterlijke citaten uit een oude Taalkundige. Bij wijze van inspiratie geven we u een overzicht van de bruisende activiteit van de BKVTF in 1962, uit de verslagen van de afdelingen aan de algemene vergadering in 1963.

Uit het verslag van de afdeling Oost- en West-Vlaanderen (toen onder leiding van Prof. René Haeseryn, tevens secretaris-generaal BKVTF).

Deze afdeling heeft 7 bijeenkomsten gehouden, waarop de volgende zaken aan bod kwamen: bespreking van de definitieve tekst van het huishoudelijk reglement, verzekering tegen vertaalfouten, voorstelling kandidaten voor het bestuur in de statutaire algemene vergadering, causerie over een tiental praktische vertaalgevalletjes, bespreking van voorstel over verhoging minimumtarieven, tarieven in zusterverenigingen, vertaalproblemen en –principes van natuurwetenschappelijke en technische literatuur, spelling van wetenschappelijke woorden, metingen van verschillende werkmethodes van de vertaler, vertaaloefeningen, chemische nomenclatuur, meertalige vergelijkende vertaaloefeningen, tarieven voor literaire vertalingen in binnen- en buitenland. De afdeling was in dat jaar gegroeid van 30 naar 43 leden.

Lors de cette même assemblée générale, la section de Liège qualifie l'année 1962 comme une année de transition et annonce son programme de causeries et conférences. Il y aura 5 séances, avec les sujets suivants: exercices pratiques où chaque membre de la section présente un problème de traduction particulier, présentation du livre du président Van Hoof sur l'interprétation, présentation de René Haeseryn dur les principales sources de documentation du traducteur, l'utilisation de mots français en allemand, conférence sur la terminologie du pneu, exposé sur la terminologie du comptable et du droit des affaires; terminologie wallonne.

De afdeling Antwerpen-Limburg heeft niet veel activiteiten te melden, maar wel de oprichting van een Junior-Kamer van de afdeling, die van 35 leden gegroeid is tot 121 leden.

Section Brabant: quatre séances, où l'on a abordé la proposition d'augmentation des tarifs minimaux, programme international d'échange de traducteurs, causerie de René Haeseryn au sujet de la modulation et de la transposition des traductions biologiques et techniques, conférence par M. Singer (fondateur de la CBTIP) « traquons les belgicismes ».

L'HISTOIRE DES TRADUCTEURS JURES EN BELGIQUE

Première partie: la période jusque 1850

Par Josep Peñarroja Traducteur juré

La profession de traducteur juré avec une grande tradition historique légale ne s'est appuyée, jusqu'à présent, sur aucune histoire cohérente. L'histoire professionnelle a été, depuis trop longtemps, une *terra incognita*. Ces quelques lignes serviront d'apport à une histoire qui est restée trop souvent sans être écrite et leur auteur, sans être historien, souhaite rendre hommage à sa profession et à tous ses collègues.

Le fait que les ouvrages de référence par excellence du droit belge d'antan n'aient pas précisé le point de départ de la règlementation de la profession de traducteur juré a longtemps constitué un obstacle pour les spécialistes se consacrant à la recherche des origines professionnelles de l'activité. Cette étude, commencée depuis bien des années déjà, s'est toujours vue frustrée par le fait qu'aucun livre d'histoire de la législation belge ni aucun dictionnaire juridique édité aux siècles passés n'aient fait mention de l'évolution historique. Ce nœud gordien, qui ne permettait pas de décortiquer le tracé historique de la profession, a finalement pu être tranché grâce à l'ouvrage « Pasinomie ou Collection Complète des Lois, Décrets, Arrêtés et Règlements Généraux que peuvent être invoqués en Belgique de 1788 à 1833 », édité à Bruxelles en 1835, et le « Recueil des Circulaires, Instructions et autres actes émanés du Ministère de la Justice », édité à Bruxelles en 1874.

e Linguiste

Nous devons remonter l'histoire jusqu'à la chute de l'Ancien régime dans les différentes régions qui composent aujourd'hui la Belgique. Les multiples frontières furent balayées lors de la période française qui suivit les soulèvements des révolutions brabançonne et liégeoise. Les révolutionnaires firent table rase de l'ancienne organisation politique et juridique. Le 19 décembre 1795, et pour la première fois, on légiférait, à Bruxelles, sur l'« organisation de l'ordre judiciaire en matière civile dans les départements réunis », pour contourner la réglementation antérieure caractérisée par le fait qu' « il existait, sous l'Ancien Régime de ces contrées, diverses manières d'instruire les procès en matière civile, non seulement dans les différentes provinces, mais encore dans les différents arrondissements de la même province ».

Il était indiqué, à l'un des articles de cette réglementation des tribunaux civils :

Art. 21. Tout document écrit en toute autre langue qu'en français sera produit en langue française, avec la pièce sur laquelle la traduction aura été faite, à peine de rejection. Ces traductions seront nécessairement faites ou approuvées, et signées par des traducteurs admis par le tribunal.

Aucune mention n'était faite sur la nature de ces *traducteurs admis*. Un an auparavant, le 20 juillet 1794, la Convention nationale française avait dicté une loi qui stipulait :

Art 1^{er}. À compter du jour de la publication de la présente loi, nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française.

Cette loi suscita beaucoup de critiques parmi les députés des zones annexées à la République, critiques qui donnèrent lieu, le 2 septembre 1794, à une nouvelle loi aux termes de laquelle la Convention nationale établissait :

Après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur les difficultés qui, dans plusieurs communes, entravent l'exécution de la loi du 2 thermidor, relative à la nécessité d'écrire en français tous les actes publics ;

Décrète que l'exécution de la loi du 2 thermidor sera suspendue jusqu'à ce qu'il lui ait été fait un nouveau rapport sur cette matière par ses comités de législation et d'instruction publique.

Le nouveau rapport qu'ordonnait cette dernière loi, n'ayant été fait ni à la Convention nationale, ni aux corps législatifs qui lui ont succédé, le sursis à l'exécution de la loi avait le même effet qu'une abrogation proprement dite. Cette question fut reprise le 14 juin 1803, date d'arrêté qui incluait déjà la Belgique et qui, pour la première fois, utilisait l'expression de « traducteur juré », et introduisait la profession dans l'ordre juridique belge. Ce fut alors notre billet d'entrée dans l'histoire légale de la Belgique :

Arrêté du 24 Prairial qui fixe la date à compter de laquelle les Actes publics devront être rédigés en français dans les départements de la ci-devant Belgique, de la rive Gauche du Rhin, et de la 27^e Division militaire.

Le Gouvernement de la République, sur le rapport du Grandjuge, Ministre de la Justice ; le Conseil d'état entendu,

Arrête:

Art. 1. Dans un an, à compter de la publication du présent arrêté, les actes publics dans les départements de la ci-devant Belgique, dans ceux de la rive gauche du Rhin, et dans ceux du Tarano, du Po, de Marengo, de la Stura, de la Sésia et de la Doire, et dans les autres où l'usage de dresser lesdits actes dans la langue de ces pays se serait maintenu, devront tous être écrits en langue française.

Art. 2. Pourront néanmoins les officiers publics, dans les pays énoncés au précédent article, écrire à mi-marge de la minute française la traduction en idiome du pays, lorsqu'ils en seront requis par les parties.

Art. 3. Les actes sous seing privé pourront, dans ces départements, être écrits dans l'idiome du pays, à la charge par les parties qui présenteront des actes de cette espèce à la formalité de l'enregistrement, d'y joindre, à leurs frais, une traduction française desdits actes, certifiée par un traducteur-juré.

Art. 4 Le grand-juge, ministre de la justice, et le ministre des finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au bulletin des lois.

Le primer consul Le grand-juge, ministre de la justice Signé Bonaparte Signé Regnier

Il s'agit donc de la première règle de droit mentionnant les traducteurs jurés sur le territoire belge et, plus important encore, la responsabilité de son exécution qui incombe au Ministre de la Justice. Dans ce cadre, le Ministre français de la Justice, M. Regnier, adopta une circulaire relative à la nomination des traducteurs jurés en 1804, que nous pouvons interpréter comme notre statut fondateur.

Depuis, les régimes, les systèmes politiques et les ministres de Belgique ont changé et se sont succédé, mais l'œuvre de Regnier demeure fondamentalement et tant bien que mal en place. Il s'agit donc d'une profession bicentenaire. Cette circulaire sera intégralement transcrite compte tenu de son importance au niveau professionnel. Elle a été adoptée le 20 mai 1804 et adressée « Aux commissaires du gouvernement près les tribunaux ». Voici donc la rédaction figurant dans la missive du 10 Nivôse an XIII (12 décembre 1804) :

A M. le procureur impérial au tribunal civil séant à Bruges.

Je vous transmets, Monsieur, copie de la circulaire que vous me demandez par votre lettre du 16 du mois dernier. Vous aurez soin de m'en accuser la réception.

Du 30 floréal an XII (20 mai 1804)

Nous touchons de près, citoyen, à l'époque indiquée par l'arrêté du 24 prairial dernier concernant les actes publics, et la nomination des traducteurs jurés devient chaque jour plus nécessaire. Voici en conséquence les différentes observations qui doivent servir de rèale dans cette opération importante.

D'abord, je persiste à penser que les nominations doivent être faites par les différents tribunaux. Plus à portée que moi de connaître les qualités personnelles des candidats qui se présenteront, leurs choix seront plus purs ; et je me plais à croire qu'ils y apporteront autant de discernement que d'impartialité. Ils sentiront tout ce que ces places exigent de talent et de moralité, et ils feront un devoir de n'admettre que des hommes d'une probité irréprochable, parfaitement instruits dans les deux langues et connaissant également celle des tribunaux, ainsi que toutes les expressions usitées dans les actes et jugements qu'ils sont appelés à traduire.

2° Si la moralité des individus ne leur est pas personnellement connue, ils auront soin qu'elle leur soit attestée par des certificats authentiques et dignes de leur confiance. Mais ces certificats, quels qu'ils soient, ne peuvent pas servir pour constater le talent; et les tribunaux sur cet objet ne doivent s'en rapporter qu'à eux-mêmes. C'est en interrogeant les candidats et en les faisant opérer sous leurs yeux, qu'ils doivent s'assurer s'ils ont les connaissances nécessaires pour remplir les fonctions auxquelles ils se destinent.

Cet examen fait avec toute l'attention qu'il exige et sous les yeux des juges, me paraît réunir tous les avantages des concours sans en avoir les inconvénients. On peut avoir beaucoup d'instruction et avoir encore plus de timidité. D'ailleurs, je ne vois pas bien la nécessité d'un exercice public pour s'assurer des talents d'un traducteur : ce qui me détermine à penser que l'examen par le tribunal est préférable à la formalité du concours.

3º Il résulte des renseignements qui m'ont été adressés sur le nombre des traducteurs, que le vœu le plus général est qu'il en soit établi un seul, près chaque bureau d'enregistrement. C'est donc à ce nombre qu'il faudra s'attacher, sauf néanmoins à l'augmenter dans les villes de tribunaux, s'il est reconnu nécessaire d'y établir plus d'un traducteur.

4° Et enfin, quant aux émoluments qu'il convient d'accorder, les uns proposent cinquante centimes par rôle et pareille somme pour chaque heure de vacation ; d'autres, un franc par rôle et autant par heure de vacation ; d'autres un franc cinquante centimes par rôle et autant par heure de vacation.

Il me semble que le règlement fait à ce sujet, le 12 brumaire an VII pour les quatre départements, répond à toutes ces variations : l'article 2 de ce règlement fixe le salaire des interprètes à un franc 50 centimes par heure de vacation et à un franc par rôle de traduction. C'est à peu près le taux des divers salaires proposés et je ne vois aucun motif pour changer à cet égard les dispositions du règlement. Quelques-uns d'entre vous m'ont demandé si les traductions doivent être faites sur papier timbré, l'affirmative me paraît incontestable : la loi du 13 brumaire an VII, qui a été publiée dans vos départements le 11 frimaire de la même année, contient à cet égard les dispositions les plus précises,

elle veut que les actes des notaires et les jugements des tribunaux, ainsi que les extraits ou expéditions qui en seront délivrés, soient sur papier timbré. Ainsi de quelque manière que les traductions soient envisagées, soit qu'on les considère comme minutes, soit qu'on les considère comme expéditions, il est indispensable qu'elles soient sur papier timbré.

Je vous charge de communiquer ces observations à vos tribunaux respectifs, pour qu'ils puissent s'occuper sans délai des nominations qui peuvent les concerner, et lorsqu'elles seront terminées, vous aurez de m'en transmettre les résultats.

Regnier

Dans l'œuvre « Décisions Notables de la Cour d'Appel de Bruxelles : avec quelques remarques sur des points essentiels de jurisprudence et de procédure civile » éditée en 1806, ses auteurs, Messieurs Fournier et Tarte, consacrent ce qui semblerait être les premières lignes de commentaire jurisprudentiel belge sur l'intervention des traducteurs jurés :

En combinant les dispositions des articles 21 et 22 de l'arrêté du 28 frimaire an IV, il est visible qu'une copie, étant produite en justice comme document, ne peut être admise qu'autant qu'elle est traduite par un traducteur juré.

Or, le dépositaire n'est pas traducteur juré : il délivre copie littérale et conforme à la minute, dans l'idiome où cette minute a été rédigée ; mais déterminer ensuite quel est le sens et la teneur de la pièce, c'est l'ouvrage du traducteur, en qui le tribunal a placé sa confiance.

Ainsi, pour qu'une copie délivré v. g. par un greffier soit dans le cas de l'article 22 de l'arrêté du 24 frimaire an VIII, il faut qu'elle soit délivrée dans la langue de l'original, et qu'elle soit accompagnée de la traduction du traducteur juré; ou qu'au moins, s'il y a eu une traduction faite par un autre, elle soit approuvée par le traducteur juré.

Nous constatons que l'efficacité-même des normes et l'activité des traducteurs jurés sont matérialisées dans une circulaire de 1812 aux termes de laquelle :

Histoire des traducteurs jurés en Belgique

Le Linguiste

Le Procureur General près la cour impériale de Bruxelles, Chevalier de l'Empire, membre de la Légion d'Honneur,

A M.M. les procureurs impériaux du ressort de la cour impériale séant à Bruxelles.

Lorsque vous serez dans le cas d'adresser au procureur général, en la cour impériale de Paris, des procédures dont l'article 33 de la loi du 20 avril 1810 a attribué la connaissance exclusive à la cour spéciale de cette ville, je vous recommande de faire traduire en français, par un interprète assermenté, toutes les pièces de ces procédures qui seront écrites en langue ou idiome non usité à Paris. Vous certifierez ou ferez certifier, au bas de l'inventaire des pièces, la signature des traducteurs. Cette mesure devient indispensable pour accélérer l'expédition des affaires dont se trouve chargée cette cour spéciale.

J. Vande Walle.

Un nouveau décret impérial de Napoléon est venu rappeler la législation en vigueur à cet effet. Citons le titre de cette norme :

Décret Impérial qui détermine les cas où les actes, tant publics que privés, faits ou passés dans les départements réunis, en langue du pays, ne pourront être présentés à l'enregistrement, s'ils ne sont accompagnés d'une traduction française, et qui statue, en outre, sur l'usage de la langue française dans les journaux.

Au Palais des Tuileries, le 22 décembre 1812.

Il y était stipulé :

Lorsqu'un acte rédigé dans la langue du pays, sera présenté à l'enregistrement dans un département où la langue française est seule reçue, ou dans un département qui a conservé l'usage des deux langues, mais dont l'ancienne langue est différente de celle qui a servi à la rédaction de cet acte, une traduction française y sera nécessairement jointe.

Les traductions ci-dessus mentionnées seront faites par un traducteur assermenté.

Histoire des traducteurs jurés en Belgique

De Taalkundig

La profession, curieusement, au long de sa trajectoire historique, sera connue, comme nous le verrons, sous différentes dénominations. Les mots « traducteur » et « interprète » viendront s'unir aux adjectifs « assermenté » et « juré ».

Avec la chute de l'Empire français, la Belgique sera sous tutelle des Alliés qui prendront également soin de légiférer sur le rôle des traducteurs jurés :

Arrêté concernant la rédaction des actes notariés en différentes langues

Nous, Gouverneur Général de la Belgique,

Considérant que selon les Lois françaises maintenues par provision, tout acte notarié doit être rédigé en français, ce qui est sujet à des inconvénients graves dans ce pays, où cette langue n'est pas généralement connue;

> Voulant faire cesser ces inconvénients ; Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art 1er.

Les actes notariés pourront être rédigés en flamand ou en français, selon la volonté des parties, ou en toute autre langue, connue par le Notaire et les parties.

11

Ceux qui présenteront à l'Enregistrement des actes passés en d'autres langues que la française, seront obligés d'y joindre, à leurs frais, une traduction française desdits actes, certifiée par le Notaire, ou un autre traducteur juré.

111.

Le présent arrête sera inséré au Journal Officiel, Bruxelles, le 18 juillet 1814. Signé le Baron De Vincent, Par ordonnance de Son Excellence, P. J. L'Ortye.

Nous n'avons trouvé aucune réglementation explicite sur les traducteurs jurés durant la période du Royaume-Uni des Pays-Bas. La première circulaire du Ministère de la Justice, concernant la profession et adoptée après l'indépendance, date de 1837 :

Histoire des traducteurs jurés en Belgique

e Linguiste

pel.

A MM. Les Procureurs généraux près les cours d'appel.

Il arrive quelquefois que des pièces transmises par votre office à mon département et destinées à valoir en pays étranger sont conçues en flamand ou en toute autre langue, sans être accompagnées d'une traduction française.

L'oubli de cette dernière formalité entraîne toujours des lenteurs et empêche même souvent la communication d'avoir lieu

Je crois donc utile d'appeler votre attention sur cet objet et de vous prier de prescrire de joindre toujours une traduction française certifiée à l'envoi des pièces en flamand ou en toute autre langue destinées à être produites à l'étranger.

Le Ministre de la justice N. J. Ernst.

Curieusement, en 1840 apparaît une situation qui ne perdurera pas et dans laquelle les notaires réalisent les traductions du flamand et les traducteurs jurés la traduction des actes rédigés dans une langue étrangère.

Bruxelles, le 17 septembre 1840 A MM. Les Procureurs généraux près les cours d'ap-

M. le Ministre des finances vient d'adresser aux directeurs de l'administration de l'enregistrement, une circulaire que j'ai l'honneur de vous communiquer pour l'information des autorités judiciaires et surtout des notaires que cette circulaire intéresse particulièrement.

Pour le Ministre de la justice

Le secrétaire général Paquet

A. MM. Les Directeurs de l'enregistrement et des domaines

Il est arrivé que dans les provinces où le français est la langue usuelle on a exigé pour l'intelligence d'actes rédigés par des notaires en langue flamande et présentés par eux à la formalité de l'enregistrement, la traduction de ces actes en langue française par un traducteur officiel. Cette exigence, onéreuse aux contribuables, a donné lieu à des réclamations dont il importe de prévenir le retour.

Histoire des traducteurs jurés en Belgique

De Taalkundig

Linguiste

A l'avenir les employés de l'enregistrement dans lesdites provinces, qui n'ont pas une connaissance suffisante de la langue flamande, se borneront à demander, dans le cas prévu, une traduction certifiée par les notaires eux-mêmes; outre que le caractère public de ces derniers présente une garantie suffisante pour les dispenser de recourir à un traducteur juré, cette pratique aura aussi le mérite d'être mieux en rapport avec la faculté constitutionnelle dont jouissent les habitants de la Belgique, d'employer, dans les actes qui les intéressent. l'une des deux langues usuelles du pays qui leur est la plus familière. Au surplus, il est entendu que, dans les provinces où le flamand est la langue usuelle, les agents, requis d'enregistrer des actes écrits en cette langue, ne pourront jamais exiger une traduction officielle de ces actes en langue française. Mais si les actes étaient faits en langue étrangère, allemande, anglaise, italienne, etc., la production d'une traduction par traducteur juré demeure de rigueur, pour rester annexée aux actes.

Bruxelles, le 14 septembre 1840 Le Ministre des finances, Mercier

Grâce à l'œuvre « Indicateur Belge ou Guide Commercial et Industriel de l'habitant et de l'étranger dans Bruxelles et la Belgique pour l'an 1840 », nous pouvons identifier les premiers traducteurs jurés. Au paragraphe « Traducteurs de langues », parmi les onze traducteurs cités, trois avaient la condition de traducteurs jurés :

Jones, juré pour la langue anglaise, rue de Laeken. Somerhausen H, docteur en philosophie, traducteur juré près les tribunaux, marché au bois 26. Vanbortonne, juré, rue du béguinage, 38.

Dans un autre ouvrage publié à Bruxelles à la même date, « Dictionnaire des Hommes de Lettres, des savants et des artistes de la Belgique », plus de détails concernant certains de nos collègues de l'époque nous sont livrés :

De Taalkundige

VERRASSEL (Henri-Joseph), rue Royale son 7, n° 28 à Bruxelles; comte Palatin et chevalier romain de l'Éperon d'or, proto-notaire apostolique du St-Siège, ancien greffier du tribunal de 1^{ere} instance de l'arrondissement de Breda, traducteur légal admis par le tribunal de première instance de l'arrondissement de Bruxelles; né à Bruxelles, le 6 novembre 1783. Auteur du Parfait Greffier, du Vade-Mecum et Code des jurés.

SOMERHAUSEN (H.), à Bruxelles, rue de la Madeleine, n° 39, libraire, naturalisé belge, depuis 1825, traducteur juré près les tribunaux, pour le français, l'allemand, le hollandais, l'anglais, l'italien, l'espagnol et le latin, ci-devant professeur de langues orientales, docteur en philosophie et lettres, membre de l'Académie royale de Metz, né à Niederwehren, en Bavière. Auteur du Tableau synchronique de l'histoire ancienne et moderne, jusqu'en 1830.

Une demande de naturalisation réalisée en 1852 et reproduite dans le « Recueil des Pièces imprimées par ordre de la Chambre des représentants », édité à Bruxelles en 1853, nous permet de connaître les renseignements concernant un autre collègue de l'époque :

Demande du sieur Édouard-Jean-François-Aimé Mullendorff.

Le pétitionnaire est né à Luxembourg, le 29 août 1821 ; il est venu habiter la Belgique en 1841 ; en 1849, il s'est établi, en qualité de comptable, dans un établissement de verreries, à Lodelinsart ; le 19 décembre 1850, il a été nommé traducteur juré près le tribunal de Charleroy ; le 6 décembre 1851, l'administration communale de Charleroy lui a confié, au collège, une chaire de langue étrangère ; il est marié et père de famille ; il produit de bons certificats.

La première trace écrite exacte d'une traduction jurée, que l'auteur de cet historique a pu trouver, remonte à 1841. Le contenu de la traduction est certifié par l'usage de la formule suivante :

Pour traduction conforme à la pièce originale anglaise, Bruxelles, le seize septembre mil huit cent quarante et un. (Signé) V. Hanssens, traducteur juré.

Histoire des traducteurs jurés en Belgique

La traduction suivante, qui a pu être constatée, date de 1853. M. Strens certifiait sa traduction jurée espagnole comme suit :

Pour traduction conforme. Bruxelles, dix-neuf mai 1853. (Signé) L. Strens, traducteur juré près le tribunal de première instance.

La traduction est revêtue d'une légalisation :

Vu par nous, président du tribunal de première instance, séant à Bruxelles, pour légalisation de la signature de M.L. Strens, apposée d'autre part.

Bruxelles, le 28 mai 1853. (Signé) V. Delecourt

En 1847, le Ministère de la Justice adoptera des règles sur le paiement des honoraires des professionnels :

Les honoraires et vacations des interprètestraducteurs considérés dans quelques tribunaux comme recouvrables sur les condamnés, sont, au contraire, regardés ailleurs comme devant rester à la charge de l'État. J'estime qu'il y a lieu de faire une distinction : dans le cas où le prévenu ou l'accusé, les témoins ou l'un deux ne parlent pas la même langue (art. 332 Code d'instruction criminelle), les honoraires des interprètes sont recouvrables parce que l'emploi de ces agents résulte directement de la recherche de la poursuite et de la punition du crime ou délit (...).

Par contre, cette dépense tombe à la charge de l'État et sans recours contre le condamné, lorsque les magistrats du tribunal ou les jurés, ignorent la langue parlée par l'accusé ou le témoin, ou lorsque l'accusé n'entend pas la langue dans laquelle les actes d'instruction ont lieu (en français, s'il est flamand ou allemand). L'emploi de l'interprète n'est pas alors la conséquence légale du délit, ni le fait de l'accusé, mais le fait de l'autorité publique. L'accusé, d'ailleurs, avait le droit de se défendre dans l'une des trois langues usitées en Belgique.

Néanmoins ces frais sont dans tous ces cas recouvrables, lorsque le prévenu, l'accusé ou le témoin étranger n'entendent pas une des trois langues légales du royaume.

(...)

Le Ministre de la justice, J. D'Anethan.

Histoire des traducteurs jurés en Belgique

Le Linguiste

- /				
Pres	ıde	nt d	'hor	nneur

Erevoorzitter Jean-Bernard QUICHERON Av. Prince Baudouin 9 IJzerenmolenstr. 100 B - 1780 Wemmel

Secrétaire général Secretaris-generaal Patrick RONDOU B - 3001 Leuven

Doris GROLLMANN Patrijzenstraat 22 B - 3079 Everberg Tel/fax: +3223069545

Tel: +32-2-460 58 53 Tel: +32-16-20.72.93

Renée JAMAER Rue du Tige 49 4453 Villers Saint-Siméon

Présidente Voorzitter

Penningmeester **Trésorier**

Tel: +32 4 278 62 91

Ludovic PIERARD Rv des Fonds 3 5340 Gesves

Bart MYLEMANS Boskapellei 102 2930 Brasschaat Tel: +32 487 52 72 87 Tel: +32 3 541 39 82 Zhiguan QIN Rue du Rempart 31 B - 7500 Tournai Tel: +32-69-67 06 22

Vicevoorzitter (N) Vice-président (N) Rita ROGGEN

Broekstraat 3 2150 Borsbeek **MEMBRES**

Tel: +32-3-321 93 73

Max DE BROUWER Rue F. Binjé 29 B - 1030 Bruxelles Tel: +32-2-245 00 49

Vice-présidente (F) Vicevoorzitter (F)

Patricia ALARCON-

DETROZ

Hardisse – Voie 71 B - 4042 Liège

Jozef Springaelstr. 37 B - 1651 Lot

Agnès FELTKAMP

Tel.: +32-4-278 40 13

Tel: +32-2-331 34 89

Raad van bestuur - Conseil d'administration

De Taalkundige

REVUE INTERNATIONALE DE LA TRADUCTION

INTERNATIONAL JOURNAL OF TRANSLATION

BABEL is a scholarly journal A designed primarily for translators published issues: and interpreters, but of interest also + for the non-specialist concerned for dubbing as dynamic texts: with current issues and events in the field of translation.

BABEL includes on articles translation theory and practice, as well as discussions on the legal, financial and social aspects of the translator's profession: it reports new methods of translating (e.g. machine-aided translation. computerized dictionaries, word + banks) and on schools, special ablation of fuzziness in Chinese courses, degrees and prizes for expressions translators; and it provides up-todate information on the activities of + Liu YANG: Cultural loss in the the International Federation of English translation of Chinese Translators and of its member poetry. organizations and committees.

An established publication, BABEL volume 57 (2013, 4 issues, 96 pp. will appeal to all those who make each) translation their business. Articles 183,00 € (incl. postage) for libraries are written in English, in French and and institutions occasionally in German, Spanish or 80,00 € (incl. postage) for individual Russian. BABEL is published by subscribers, provided the pre-paid the International Federation of order is placed directly with the Translators (FIT) with the financial publisher: assistance of UNESCO.

selection from previously

- Anna MATAMALA: Translations Strategies in film synchronisation.
- Binta Fatima IBRAHIM: The appropriation of linguistic forms for better cognitive comprehension of the Nigerian pragmatic literature.
- ★ Adewuni SALAWU: Evaluation of interpretation during congregational services and public religious retreats in south-west Nigeria.
- Fan WUQIU: On the aesthetic in Chinese-English translation.

Subscription rates for **BABEL**

JOHN BENJAMINS PUBLISHING **COMPANY** P.O. Box 36224, NL-1020 NE Amsterdam P.O. Box 27519 Philadelphia PA 19118-0519 USA Subcriptions@benjamins.nl • www.benjamins.com

uw medewerking en steun.

De ledenverenigingen van de FIT, Les associations membres de la zoals de BKVT, kunnen dat tijd- FIT, telles que la CBTI, peuvent schrift met korting ontvangen, via obtenir cette revue par abonnement een groepsabonnement. Voor de groupé et bénéficier ainsi d'une réjaargang 59/2013 heeft de BKVT duction. La CBTI a souscrit un ingetekend voor een groepsabonne- abonnement groupé pour le volume ment. De normale abonnementsprijs 59/2013. Le prix normal pour les voor individuele abonnees is 80 €. abonnés individuels est de 80 €. Les De leden kunnen zich een jaarabon- membres de la CBTI ne paient que nement aanschaffen tegen 40 € 40 €. Veuillez verser ce montant sur door storting van dat bedrag op ING le compte ING de la CBTI à Bruxel-310-0463867-02 van de BKVT; les, 310-0463867-02. Veuillez indi-Brussel. Gelieve te vermelden of u quer si vous souhaitez une facture een factuur wenst (melding Babel (mention: Babel 2013). Merci d'a-2013). Met dank bij voorbaat voor vance pour votre aide et votre collaboration.

René HAESERYN

De Taalkundige

Supplément bibliographique et lexicographique du Comité pour la bibliographie internationale de la Traduction de la FIT.

Min. 239 pages (21 x 15) par volume (en 2013 : vol. XXXII)

Rubriques:

- → Bibliographie internationale de la traduction.
- ✦ Communications Pages d'histoire
- → REVUE DES REVUES. Echos de l'activité de la FIT dans les revues des associations membres et autres.

Nouvelles publications (intéressant les traducteurs et interprètes)

Copyright © Fédération Internationale des Traducteurs (Paris).

Publié par F.I.T. Publications,

Heiveldstraat 245, B-9040 Sint-Amandsberg (Belgique).

Tél. et télécopie : 32-9-2283971

Prix : abonnement par volume (4 numéros) : (en Europe) 17 EURO ; (hors de l'Europe) 21 EUR ; par numéro : 5 EUR (frais de port en sus) ; air mail + 8 EUR.

Abonnements groupés de 10 volumes au minimum, livrés à la même adresse : 20 % de remise.

Facture sur demande.

Les annulations éventuelles doivent être signalées par écrit et six (6) semaines avant la fin de l'année.

Paiements:

- par mandat postal international
- → par chèque libellé en Euro et tiré sur une banque belge en mentionnant le numéro du compte bancaire en Belgique (IBAN + BIC-code)
- → par virement au n° de compte bancaire Fortis suivant: (IBAN) : BE73-001-0084-859-60 (BIC : GEBABEBB) à l'adresse : R. Haeseryn, Heiveldstraat 245, B-9040 Sint-Amandsberg ;
- → par carte de crédit Mastercard/Eurocard ou VISA, mentionnant le numéro et la date d'expiration.

Impressum

LE LINGUISTE - DE TAALKUNDIGE

Organe de la Chambre belge des Traducteurs et, Interprètes asbl

Affiliée à la Fédération internationale des Traducteurs

Orgaan van de Belgische Kamer van Vertalers en Tolken vzw Aangesloten bij de Fédération internationale des Traducteurs

Editeur reponsable / Verantwoordelijke uitgever

Patrick Rondou CBTI—BKVT Rue Montoyerstraat 24, B 12 1000-Bruxelles - Brussel

Tous droits réservés / Alle rechten voorbehouden

CBTI-BKVT © 2013

Rédacteur en chef / Hoofdredacteur Patrick Rondou

Comité de rédaction / Redactiecomité

Agnès Feltkamp Patrick Rondou Max De Brouwer

Impression / druk Drukkerij Peeters, Herent

Collaboration

Si vous souhaitez collaborer au Linguiste, veuillez envoyer vos articles par courrier électronique à l'adresse taalkundige-linguiste@translators.be. Les articles seront publiés dans la langue dans laquelle ils ont été soumis. Ils n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la CBTI

Tous droits réservés.

La reproduction ou la publication, intégrale ou partielle, du contenu de cette revue sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite préalable du conseil d'administration de la CBTI.

Medewerking

Indien u aan de Taalkundige wenst mee te werken, gelieve uw artikels per e-mail te sturen naar volgend adres: taalkundige-linguiste@translators.be.

De artikelen worden gepubliceerd in de taal waarin zij werden ingestuurd. Zij geven alleen de mening van de auteur weer en niet noodzakelijk die van de BKVT.

Alle rechten voorbehouden.

De reproductie of de publicatie van dit tijdschrift of van gedeelten hiervan, in welke vorm of op welke wijze ook, is verboden zonder voorafgaande schriftelijke toestemming van het bestuur van de BKVT.

Impressum

Abonnement (4 nummers) / Abonnement (4 numéros)
België / Belgique: 35 € Buitenland / Etranger: 50 €

Door storting of overschrijving / Par virement ou versement: BE32 3100 4638 6702, BIC BBRUBEBB 310-0463867-02

Prijs per nummer: 9 €

Het abonnement loopt over een volledig kalenderjaar. Als u tijdens het jaar een abonnement neemt, worden de nummers nagestuurd.

Prix par numéro: 9 €

Abonnement par année civile avec envoi rétroactif des revues si vous vous abonnez en cours d'année.

Abonnement De Taalkundige / Le Linguiste

Ja, stuur mij De Taalkundige 4 maal per jaar Oui, envoyez-moi Le Linguiste 4 fois par an

Naam / Nom:	
Voornaam / Prénom:	
Adres / Adresse:	
Postcode / Code postal: !	Plaats / Commune
Ik maak 35 € (België) – 50 € (buite BE32 3100 4638 6702, BIC BBRUI Je verse 35 € (Belgique) – 50 € (ét 4638 6702, BIC BBRUBEBB	BEBB
Datum / Date	Signature:

Terug te sturen naar het secretariaat / A renvoyer au secrétariat: CBTI / BKVT

Le Linguiste / De Taalkundige Rue Montoyerstraat 24 B 12 B-1000 Bruxelles - Brussel taalkundige-linguiste@translators.be Tel./fax: +32+(0)2/513.09.15

Impressum

Chambre belge des Traducteurs et Interprètes Belgische Kamer van Vertalers en Tolken

Association sans but lucratif Vereniging zonder winstoogmerk

Siège social:

Maatschappelijke zetel:

Rue Montoyerstraat 24, B12 B-1000 Bruxelles – Brussel

Tel.: + 32-2-513 09 15 Fax.: + 32-2-513 09 15 www.translators.org

membres – leden: admin@translators.org public – publiek: info@translators.org

BTW/TVA: BE-407 664 274 Rekening ING / Compte ING: 310-0463867-02

Bijdrage 2013 / Cotisation 2013: 180 €

Jaarboek / Annuaire:

33 € (Belg.), 40 € (EU), 50 € (reste du monde - rest van de wereld).

De Taalkundige